

FICHE DE SYNTHÈSE - Pesticides

Territoire d'action GP5 : **Evel**

Station de qualité : **04192800**
EVEL EXUTOIRE

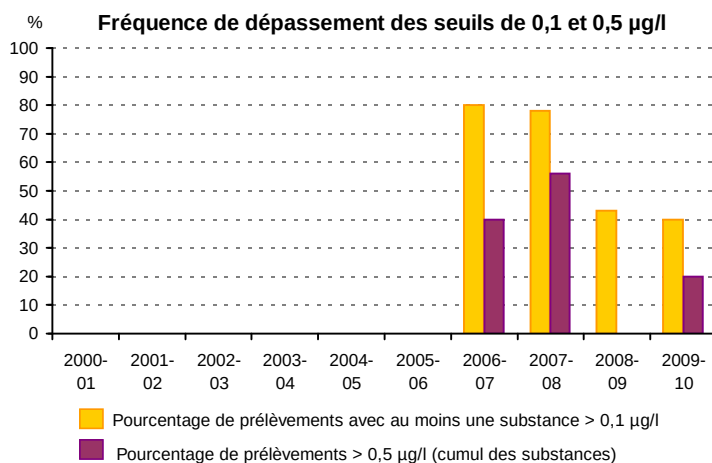
Sources de données : Syndicat Mixte de la Sarre à l'Evel, Communauté de Communes du Pays de Baud

Cours d'eau : **Evel**

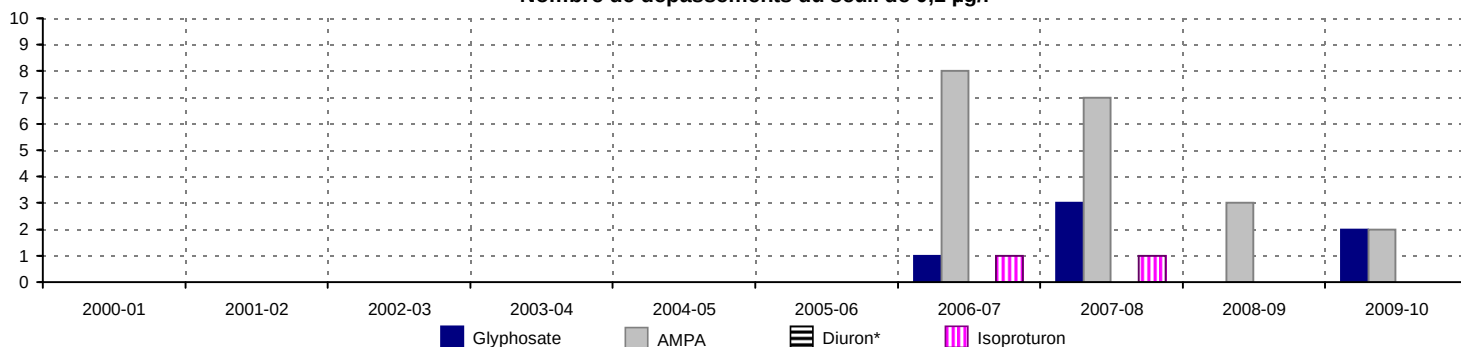
Superficie du territoire d'action : 476 km²
Superficie du bv du cours d'eau : 476 km²
Superficie du bv de la station : 470 km²

Synthèse interannuelle

	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10
Nb total de substances recherchées	0	0	0	0	0	0	109	94	95	71
Nb total de substances quantifiées	-	-	-	-	-	-	22	26	7	7
Nb de prélèvements	0	0	0	0	0	0	10	9	7	5
Nb de plvts avec au moins une substance > 0,1 µg/l	-	-	-	-	-	-	8	7	3	2
Nb de plvts > 0,5 µg/l (cumul des substances)	-	-	-	-	-	-	4	5	0	1
Concentration cumulée maximale (µg/l)	-	-	-	-	-	-	3,2	4,46	0,33	0,78
Nb de substances cumulées	-	-	-	-	-	-	2	7	4	5



Nombre de dépassements du seuil de 0,1 µg/l



Substances de plus fortes concentrations d'oct. 2000 à sept. 2009

Substance	Recherches	Quantifications	Dépassements de 0,1 µg/l	Maximum (µg/l)
Diméthénamide	16	1	1	3,2
Glyphosate	24	11	4	1,9
AMPA	24	22	18	1,8
Carbofuran*	20	2	1	0,72
Isoproturon	21	8	2	0,31
Dicamba	21	1	1	0,17
Acionifène	13	1	1	0,15
Imazaméthabenz méthyl	21	3		0,1
2-hydroxy atrazine	17	8		0,08
Bentazone	22	3		0,05

Substances de plus fortes concentrations en 2009-2010

Substance	Recherches	Quantifications	Dépassements de 0,1 µg/l	Maximum (µg/l)
AMPA	5	3	2	0,58
Glyphosate	5	2	2	0,12
2,4-D	5	1		0,08
2-hydroxy atrazine	5	2		0,05
Atrazine*	5	2		0,04
Isoproturon	5	1		0,03
Atrazine déséthyl	5	3		0,03

• Si la diversité de substances recherchées reste toujours importante, le nombre de prélèvements réalisés diminue d'année en année (5 prélèvements en 2009-2010 contre 10 en 2006-2007). Ceci peut constituer une limite à l'appréciation du niveau réel de contamination par les pesticides et à l'analyse de l'évolution de la situation. La baisse du nombre de prélèvement est liée au protocole mis en place par le SMSE depuis 2006. Les prélèvements sont en effet assujettis à la pluviométrie (déclenchement en cas de pluie de 10 mm sur 24 h).

• Alors que près de la moitié des prélèvements dépassait 0,5 µg/l en concentrations cumulées en 2006-2007 et 2007-2008 (soit 4 à 5 prélèvements par an), aucun dépassement de ce seuil n'a été constaté en 2008-2009 et seulement 1 en 2009-2010. La concentration cumulée maximale atteinte cette dernière année est de 0,78 µg/l en septembre, pour un cumul de 5 substances.

La situation s'améliore également pour le nombre annuel de prélèvements ayant au moins une substance quantifiée au delà du seuil de 0,1 µg/l. En effet, alors que le pourcentage annuel de prélèvements en dépassement avoisinait 80 % en 2006-2007 et 2007-2008, il a diminué de moitié en 2008-2009 et 2009-2010.

• 7 substances différentes ont été quantifiées au moins une fois en 2009-2010, avec un maximum de 5 dans un même échantillon prélevé en septembre.

• Glyphosate / AMPA (produit de dégradation du glyphosate) :

Le glyphosate a été quantifié chaque année, parfois à des concentrations excédant 0,1 µg/l. En 2009-2010, ce seuil a été dépassé à 2 reprises et la plus forte concentration mesurée est 0,12 µg/l en septembre. Sur la période étudiée, le maximum atteint est 1,9 µg/l en avril 2007.

Pour l'AMPA, alors que la fréquence annuelle de dépassement du seuil de 0,1 µg/l était proche de 90 % les 2 premières années, elle a diminué à 40 % les 2 dernières (2 prélèvements concernés en 2009-2010). Les maxima atteints sont 0,58 µg/l en septembre pour l'année 2009-2010 et 1,8 µg/l en octobre 2007 pour l'ensemble du suivi.

• Diuron* : Cette substance n'a été quantifiée qu'une fois en 2006-2007 et 2008-2009, à moins de 0,1 µg/l.

• Isoproturon : Si cette substance a été quantifiée chaque année (1 fois en 2009-2010), des dépassements du seuil de 0,1 µg/l n'ont été observés que les 2 premières années (1 par an). La plus forte concentration mesurée au cours du suivi est 0,31 µg/l en mars 2008.

• Aucune autre substance n'a été quantifiée au delà de 0,1 µg/l en 2009-2010. En revanche, 4 l'ont été en deçà de ce seuil. Il s'agit de l'atrazine* (herbicide sélectif du maïs interdit d'utilisation depuis 2003) et ses 2 métabolites que sont la 2-hydroxy atrazine et l'atrazine déséthyl, ainsi que le 2,4-D (herbicide de traitements généraux).

• Au vu des résultats obtenus, le niveau de contamination du bassin versant de l'Evel par les pesticides peut être qualifié de modéré à préoccupant.

* Substance interdite d'utilisation ou soumise à des restrictions d'usage